

**BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DU PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DU  
CAMBRESIS**

**Première convocation en date du douze septembre deux mille vingt-trois adressée en application de l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Le dix-huit septembre deux mille vingt-trois, les membres du Bureau du Syndicat Mixte du PETR du Pays du Cambrésis se sont réunis, à 17h15, en visio-conférence, sous la Présidence de Monsieur Sylvain TRANOY.

17 membres sont présents, le quorum est atteint.

Membres présents (17)

1. Madame DEPREZ Marie-José, Clary
2. Monsieur DHERBECOURT Eddy, Awoingt
3. Monsieur DHANEUS Michel, Saint-Martin-sur-Ecaillon
4. Madame DUBUIS Bernadette, Maurois
5. Monsieur ESCARTIN Didier, Vice- Président au Pays, Escarmain
6. Monsieur HENNEQUART Michel, Conseiller délégué au Pays, Mazinghien
7. Monsieur IVANEC Bruno, Fontaine Notre Dame
8. Monsieur LANGLAIS Marc, les Rues des Vignes
9. Monsieur MOMPACH Pascal, Vice-Président au Pays, Doignies
10. Monsieur PRETTRE Michel, Aubencheul au Bac
11. Monsieur QUONIOU Henri, Saint Souplet
12. Madame RIBES Laurence, Vice- Présidente au Pays, Montay
13. Monsieur RICHARD Jérémy, Troisvilles
14. Madame RICHOMME Liliane, Caudry
15. Madame RINGEVAL Maryvone, Raillencourt Saint Olle
16. Madame SAYDON Laurence, Cambrai
17. Monsieur TRANOY Sylvain, Président du Pays

Membres excusés

*Membres du Bureau*

- Monsieur BASQUIN Alexandre, Vice-Président au Pays, Avesnes lez Aubert
- Monsieur BISIAUX Christophe, Capelle sur Ecaillon
- Monsieur BRICOUT Frédéric, Caudry
- Monsieur COQUELLE Guy, Proville
- Monsieur DENOYELLE Jacques, Thun Lévêque
- Monsieur DUEZ Pascal, Villers en Cauchies
- Monsieur MODARELLI Joseph, Le Cateau Cambrésis
- Monsieur NOBLECOURT Francis, Masnières
- Monsieur OLIVIER Jacques, Vice- Président au Pays, Bertry

*Présidents des EPCI*

- Monsieur SAGNIEZ Paul, Solesmes, CCPS
- Monsieur SIEGLER Nicolas, Cambrai, CAC
- Monsieur SIMEON Serge, Le Cateau Cambrésis, CA2C
- Monsieur MESSIEN, Président du conseil de développement

**Objet : Avis sur le projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Aubert**

Vu la délibération du 23 novembre 2012 approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale du Cambrésis,

Vu la délibération du 04 Novembre 2020 déléguant du Comité Syndical au Bureau, les avis sur les PLU arrêtés,

Conformément à l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme relatif à l'avis des Personnes Publiques Associées,

Vu le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Aubert arrêté en date du 25 mai 2023

Vu l'avis proposé par la commission urbanisme à la suite de l'examen du projet de PLU de Saint-Aubert en date du 07 juillet 2023

**Le Bureau du Syndicat Mixte du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays du Cambrésis, après en avoir délibéré émet à l'unanimité un avis favorable sur le Plan Local d'Urbanisme arrêté de la commune de Saint-Aubert.**

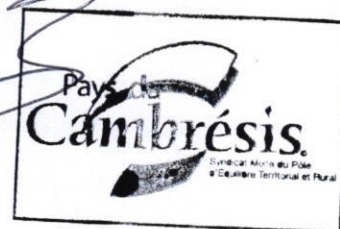
**Cette décision est cependant soumise à la réalisation de modifications liées à des incompatibilités mineures :**

- Veiller à bien identifier, l'ensemble des bâtiments classés en zone A qui seraient susceptibles de changer de destination pour permettre leur reconversion en cas de cessation d'activité agricole ;
- Les différentes pièces du dossier doivent être mises en cohérence notamment concernant l'objectif démographique, la prise en compte des risques, le patrimoine bâti et naturel ;
- Le rapport de présentation mériterait d'être complété afin de mieux justifier de la préservation de la ressource en eau ;
- Le plan de zonage pourrait être complété pour une meilleure prise en compte des zones humides.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,

Sylvain TRANOY



Publié le 19 SEP. 2023

Certifié exécutoire le 19 SEP. 2023